sade matinale tous les jours et que, la plupart du temps, il sortait seul ou accompagné de un ou deux familiers.

Je me suis renseigné sur le chemin qu'il suivait de préférence, et ce matin, je l'ai attendu place de l'Etoile.

Quand j'ai vu venir le président de la République, je me suis avancé rapidement vers lui, et ayant que ses compagnons aient pu s'interposer, je l'ai gifflé, ensuite je lui ai tiré la barbe.

Je le répète, que l'on ne cherche pas un autre mobile à mon acte : j'ai voulu donner une leçon à M. Fallières et l'engager à ne plus pactiser avec les pires ennemis de la France.

Puis il ajouta qu'au cours de ces trois derniers jours il s'était produit des événements qui avaient mis sa patience à bout.

— Quels sont ces événements ? insiste le procureur général.

— Je viens de vous dire que je les ferai connaître plus tard. Je parlerai à l'audience.

Mattis avait prémédité son agression

A M. Alry, ancien propriétaire de l'hôtel, aujourd'hui chauffeur d'automobile, et qui était resté son ami, Mattis avait confié qu'il travaillait à quelque affaire qui devait produire une grosse émotion.

M. Alry pensa que son ami était devenu un peu « toqué », mais il ne s'explique pas l'acte d'agression auquel il s'est livré. Mattis ne paraissait pas s'occuper de politique et ne lui avait jamais fait part de son affiliation à des associations politiques.

Pour ce qui est de l'agression, il a dans ses toutes premières explications déclaré l'avoir préméditée depuis longtemps. L'idée de frapper le président lui serait venue dès le 6 juin dernier, jour du transfert au Panthéon des cendres de Zola : « Je n'attendais, a-t-il ajouté, qu'une occasion pour la mettre à exécution. »

Bien qu'il ait accompli seul cet acte, n'y a-t-il pas été poussé ou entraîné par des meneurs ? C'est ce que recherchera le magistrat instructeur. Il y a en tout cas une constatation qui a frappé ceux qui ont procédé à une première enquête : ce sont les dépenses — considérables pour un garçon de café sans ressources et à la recherche d'une place — auxquelles Mattis se livrait depuis quelques jours, notamment un achat de bijoux et différents prêts d'argent s'élevant à plusieurs centaines de francs, consentis à des tiers.

Mattis était un exalté

Mattis est bien, ainsi que nous l'avons annoncé hier, le secrétaire du syndicat jaune des employés de la Seine. Il appartient depuis trois ans à ce groupe, mais il n'en est secrétaire que depuis quelques mois.

On déclare aux « Jaunes » que Mattis est un garçon dévoué, intelligent et travailleur. On explique les dépenses quotidiennes qu'il faisait en journaux et en brochures diverses par ce fait que Mattis avait hérité dernièrement d'une somme de 6,000 francs à laquelle venait s'ajouter une somme de 1,500 francs que l'ancien garçon de café avait économisée alors qu'il travaillait à la brasserie de la Source, boulevard Saint-Michel.

Mattis passait aux « Jaunes » pour un exalté. Depuis qu'il était sans emploi, il occupait ses journées à lire des journaux et des brochures et à les commenter. Il portait fréquemment aux « Jaunes » le résultat de ses travaux.

Mattis agissait de même dans divers groupements d'opposition.

Mattis jugé par M. Biétry

On sait que Mattis fut trouvé porteur, au moment de son arrestation, de plusieurs papiers dont une carte d'adhérent à la fédération des jaunes.

Le Président des jaunes, Biétry, député de Brest a fait à ce sujet les déclarations suivantes :

— Mattis s'était fait inscrire, il y a environ deux ans, à l'un de nos comités. Il avait été élu par la suite secrétaire d'un syndicat d'employés parisiens affilié à la fédération des jaunes.

J'avais et j'ai encore pour lui une profonde estime il mérite entière confiance. L'acte qu'il a commis m'a surpris, comme il a surpris tous ses amis. Mais ce dont je suis bien certain, c'est que Mattis, en se livrant à cette manifestation, n'a eu qu'une intention noble et désintéressée.

S'il faut une explication à l'acte de Mattis, peut-être la trouvera-t-on dans la surexcitation cérébrale qu'avait produit chez lui l'excès de travail intellectuel

Mattis, en effet, avait abandonné depuis quelque temps sa profession de garçon de café pour se livrer tout entier et avec acharnement à l'étude des questions politiques et économiques

Il avait quelques économies, 1.500 francs environ, quand il fit un héritage de 6.000 fr. C'est depuis lors que Mattis était devenu un étudiant solitaire.

De caractère, il était doux. Tous ses sentiments étaient généreux. Ce qui me permet de l'affirmer, c'est que j'eus connaissance de plusieurs anecdotes qui le représentent incontestablement comme un homme plein d'un dévouement, d'une abnégation rares.

Ainsi, lorsqu'il entra en possession de son petit héritage, il vint ici nous offrir de verser ses 6.000 francs à la caisse de propagande des jaunes.

Nous refusâmes, bien entendu. Mais je ne doute point que cette attitude de Mattis suffise pour convaincre quiconque de son désintéressement.

La peine encourue

La peine applicable paraît être l'article 311 du Code pénal, car le président de la République reste, en ce qui touche les attentats contre la vie ou la personne, protégé uniquement par le droit commun.

Cette solution juridique résulte de l'abrogation implicite, par l'effet de l'avènement du régime républicain, de la loi du 10 juin 1853, qui protégeait, sous l'Empire, la personne du chef de l'Etat et les membres de sa famille.

L'article 311 du Code pénal dit que « lorsque les blessures ou les coups, ou autres violences ou voies de fait, n'auront occasionné aucune maladie ou incapacité de travail personnelle de l'espèce mentionnée en l'article 309 (incapacité de plus de vingt jours), le coupable sera puni d'un emprisonnement de six jours à deux ans et d'une amende de seize francs à deux cents francs, ou de l'une de ces deux peines seulement.

» S'il y a eu préméditation ou guet-apens, l'emprisonnement sera de deux à cinq ans, et l'amende de cinquante francs à cinq cents francs. »

Une interpellation

M. Paul Meunier, député de l'Aude, vient d'adresser au président du conseil la lettre suivante, à la suite de l'agression dont le président de la République a été victime :

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai le désir d'interpeller le gouvernement sur les mesures qu'il compte prendre à la suite du scandaleux attentat du 25 décembre.

Veuillez agréer, etc...

Les journaux et l'agression

CE QU'ILS EN DISENT

Le Rappel :

Le parti républicain tout entier ne tolérera pas que l'éminent citoyen auquel il a confié la présidence de la République — et qui mérite le respect de tous les bons Français, par ses vertus civiques et par une existence toute de probité, d'honneur et de dévouement à la chose publique — soit livré à la merci des factieux.

M. Fallières groupera autour de lui l'unanimité des sympathies et des énergies républicaines.

Le Radical :

Il y a, à l'agression des Champs-Elysées, d'autres responsables que son auteur lui-même. Les vrais responsables ce sont les agitateurs.

L'Action :

Depuis que, par ses discours de Rennes, de Caen et de Bandol, M. le président du Conseil a fait savoir aux républicains étonnés que « nous n'avions plus l'ennemis à droite », il ne se passe pas de semaine où les monarchistes et les cléricaux ne tentent quelque coup de force contre la République.

Non seulement la rue, mais les théâtres subventionnés, les amphithéâtres universitaires le Palais de Justice même tout leur appartient. Ils insultent, en séance, la Cour de cassation ; ils délogent de leurs chaires les professeurs de la Sorbonne ; ils frappent au visage le président de la République, après avoir traité son fils d'assassin.

La Lanterne :

Ce qu'il faut retenir de cet incident, ce sont précisément les menées réactionnaires qui l'expliquent et lui donnent toute sa valeur. Nous sommes en présence d'une agitation qui rappelle assez les débuts du président Loubet, la journée d'Auteuil et l'exploit du baron Christiani. Aujourd'hui comme alors, les derniers tenants de la monarchie mènent contre la République une lutte ouverte. Leur presse insulte chaque jour les hommes qui représentent le régime républicain. Leurs agents organisent des manifestations et se mêlent à tous les mouvements de la rue. Une propagande incessante, qui finit par porter ses fruits, emploie au service de cette mauvaise cause les pires procédés.

La Petite République :

L'agresseur sera puni comme il le mérite. M. Fallières n'est pas — et ce serait déjà suffisant — l'homme privé, il est le premier magistrat de la République et, à ce titre, il doit être respecté. Si les partis de réaction avaient quelque patriotisme, le président de la République, représentant de la France devant l'étranger, serait laissé en dehors des querelles.

L'impression à l'Etranger

La nouvelle de l'agression contre M. Fallières a produit, dans tous les milieux britanniques, la plus vive indignation Tous les journaux s'élèvent, en termes véhéments, contre cet « acte inqualifiable ».

Des documents découverts chez l'agresseur, ajoute le *Daily News*, il résulte que celui-ci est un partisan de la cause antirépublicaine, cause déconsidérée et désespérée. Pourtant, l'incident n'a aucune importance réelle au point de vue politique. C'est une simple explosion de dépit puéril.

A Berlin, à Vienne, on attribue cet acte ou à un énergumène ou à un homme ne jouissant pas de la plénitude de ses facultés mentales. On n'attache cependant aucune signification, ni aucune importance politique à l'agression dont le président de la République vient d'être l'objet.

Enfin, à Rome, on manifeste d'abord l'étonnement que le Président se promène dans les rues à pied, ce que les rois ne font pas, et on déplore l'acte stupide d'un exalté qui appartient à un parti qu'on n'aime pas en Italie.

Conseil des Ministres

Paris, 26 décembre. — Le conseil des ministres s'est réuni ce matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

Tous les ministres ont exprimé au président de la République leurs regrets de l'odieuse agression dont il avait été l'objet.

Les manifestations de la Sorbonne

Le ministre de l'instruction publique a ensuite entretenu ses collègues des incidents qui se sont produits à la faculté de médecine ces jours derniers. Il a indiqué les raisons qui l'avaient déterminé à suspendre le concours d'agrégation. Il a fait savoir qu'il allait procéder à une enquête sur les conditions dans lesquelles les épreuves écrites avaient eu lieu. Il poursuivra enfin l'étude de la question même du certificat d'admissibilité en consultant les diverses autorités compétentes.

La revision du tarif des douanes

Le ministre du commerce a informé ses collègues que la commission des douanes de la Chambre proposait au gouvernement de fixer au 15 février prochain l'ouverture à la Chambre de la revision du tarif général des douanes. Après un échange d'observations, il a été décidé de proposer la date du 22 février pour le commencement de ce débat, sous réserve qu'à cette date la Chambre aura terminé la discussion du projet d'impôt sur le revenu.

La prise de possession de l'Ouest

Le ministre des travaux publics a fait connaître les conditions dans lesquelles s'effectueraient la prise de possession par l'Etat du réseau de l'Ouest racheté et le fonctionnement des services à partir du 1er janvier prochain.

La note suivante, qui est communiquée, fait connaître les mesures prises à ce sujet :

Ces mesures consistent principalement dans :

1° Un arrangement provisoire passé entre le ministre des travaux publics et la Compagnie de l'Ouest qui, tout en réservant expressément les droits et moyens des parties, applique amiablement, à partir du 1er janvier, la convention du 29 octobre 1908.

2° Un arrêté relatif aux conditions de la remise des lignes et de l'avoir de la compagnie à l'Etat, ainsi qu'au régime des traitements, des tarifs et des retraites auquel il n'est pas actuellement apporté de changement.

3° Un décret précédé d'un rapport au président de la République, par lequel le ministre des travaux publics étend aux lignes de l'Ouest la compétence du conseil de réseau qui administre actuellement les lignes exploitées par l'Etat.

Afin de réserver les droits du Parlement, qui est saisi d'un projet de loi relatif à l'organisation définitive, l'organisation du réseau d'Etat reçoit seulement deux modifications.

D'une part, les droits du ministre des travaux publics pour la répartition des services sont étendus en dehors des limites prévues par le décret du 10 décembre 1895.

D'autre part, afin d'assurer aux nouvelles régions desservies la représentation de leurs intérêts, le nombre des membres des chambres de commerce qui siègent au conseil de réseau est élevé de deux à cinq. Enfin, tandis qu'aucun fonctionnaire nouveau n'y est introduit, le décret fait entrer dans le conseil de réseau deux membres choisis dans le personnel des agents de l'ancien réseau d'Etat et du réseau de l'Ouest racheté.

Les décorations du Nouvel An

Les nominations dans la Légion d'honneur faites à l'occasion du nouvel an ne seront publiées qu'après les élections sénatoriales du 3 janvier.

Les Elections Sénatoriales

Le manifeste du Parti Socialiste Français

Le Parti Socialiste français adresse l'appel suivant aux électeurs sénatoriaux :

Citoyens,

A la veille du renouvellement du tiers sortant des sénateurs, au moment où chaque parti prend les dispositions propres à assurer le triomphe de sa politique, le Parti Socialiste Français, profondément convaincu de la nécessité de la transformation sociale par étapes successives et par la voie légale, vous rappelle que si le Sénat, au cours de ces dernières années s'est montré suffisamment républicain pour voter la loi de laïcité, il s'est, par contre, systématiquement opposé à l'aboutissement des réformes d'un caractère social, notamment la loi sur les retraites ouvrières et paysannes et la loi réglementant le travail et les retraites des employés du chemin de fer.

Il est donc indispensable que ceux qui croient fermement à la nécessité des réformes sociales se préoccupent de modifier les tendances économiques du Sénat.

Le Parti Socialiste Français, par son programme, par sa tactique politique, à la fois socialiste et républicaine, par son action constante pour la réalisation des réformes sociales, est resté fidèle à la cause du prolétariat, inséparable de la cause de la démocratie

Il est donc qualifié pour vous demander d'affirmer sur le nom de ses candidats, une politique résolument réformiste et nettement républicaine.

Le Parti Socialiste Français vous rappelle en outre que, désireux avant tout d'assurer le triomphe de la République sur les partis de réaction, il a toujours pratiqué la politique d'union entre tous les républicains, et il vous invite, conformément à cette tradition, à exercer aux deuxième et troisième tours de scrutin la discipline la plus étroite qui seule peut triompher de la coalition des adversaires de la République.

Vive la République Sociale !

La Commission de propagande du groupe socialiste parlementaire :

Colliard, député du Rhône Cornand, député de l'Isère, Jourde député de la Gironde, Violette, député d'Eure-et-Loir, Alexandre Zévaès, député de l'Isère.

La Commission de propagande du Parti Socialiste Français :

Bruandet, Delaporte, Faux, Prolo, Bernard Taft.

Le Secrétaire du groupe parlementaire,
Victor FORT.

Le Secrétaire de la Commission de propagande,
Albert ORRY.

Un député anglais condamné

Il avait encouragé le boycottage. — On le mit en prison aussitôt le prononcé du jugement

Londres, 26 décembre. — M. Farrell, député nationaliste de Longford-nord, a été condamné à six mois de prison par les juges du Banc du Roi, à Dublin, pour avoir publié certaines notes comminatoires de boycottage dans le « Longfort-Leader », dont il est le directeur. Il faut remarquer que M. Farrell refusa de trouver deux cautions pour garantir sa bonne conduite future et préféra être condamné à la prison.

Dans sa défense devant la cour, le député irlandais a attaqué violemment le gouvernement libéral ; il a rappelé que, depuis quatorze ans, il a toujours soutenu, au Parlement, les libéraux, et a maintes fois fait le désagréable voyage de nuit d'Irlande à Londres, pour donner au parti libéral son appui, ses applaudissements et son vote, et pour placer enfin les libéraux au pouvoir ; et maintenant, la récompense que lui octroie « ce misérable et dégoûtant parti », c'est de l'envoyer à la prison de Kilmainham.

Avant de prononcer son jugement, la cour proposa à l'inculpé d'en reporter le prononcé au 4 janvier, afin de lui laisser le temps de peser sa décision, s'il s'engageait à ne pas faire, dans l'intervalle, de discours ou à ne pas écrire d'articles du caractère incriminé. Comme M. Farrell refusa de trouver des cautions ou de prendre aucun engagement, il fut condamné à six mois de prison et emprisonné sur l'heure.

Les manifestations A LA Faculté de Médecine

M. Doumergue reçoit une délégation des étudiants.

Paris, 26 décembre. — M. Julien, président de l'Association générale des étudiants, accompagné de MM. Durand, président de la section de médecine ; Colas, secrétaire de la section, et Roux, interne des hôpitaux, membre de l'A, a été reçu ce matin par M. Doumergue, ministre de l'instruction publique.

— « Cette démarche, a dit M. Julien, avait été décidée dès que fut connue la fermeture de la Faculté de médecine.

» Il nous importait de savoir, en effet, si ce n'était là qu'un avertissement sévère, ou s'il fallait considérer comme irrévocable cette décision.

» M. Doumergue, que nous avions déjà vu hier à l'Intérieur, nous a reçus avec une grande bienveillance.

« C'est toujours avec le plus grand regret, nous a-t-il dit, que nous en arrivons à des mesures aussi sévères, mais vos camarades étaient avertis : nous avons usé avec eux de la plus grande tolérance ; elle ne pouvait se prolonger plus longtemps sans être taxée de faiblesse.

» Je vais ce matin soumettre toute cette affaire au conseil des ministres, mais je ne crois pas, pour l'instant, qu'une mesure de clémence soit possible : notre décision est et restera acquise... jusqu'à nouvel ordre ».

» Le ministre, ajoute M. Julien, nous a invité à revenir dans quelques jours.

» Devons-nous interpréter favorablement les dernières paroles du ministre, nul ne peut le dire... mais enfin il n'est pas défendu de l'espérer ».

LA QUESTION DES BALKANS

LE DISCOURS DE M. ISVOLSKY A LA DOUMA

Saint-Pétersbourg, 26 décembre. — Le discours de M. Isvolsky, récapitulant des faits en partie connus, a produit sur la Douma une faible impression, car on s'attendait à des déclarations plus importantes.

L'impression générale est que le discours éclaircit peu la situation, qui reste troublée.

Les députés de l'opposition de l'extrême droite estiment que M. Isvolsky a perdu deux mois pendant lesquels la crise balkanique s'est prolongée à l'avantage de l'Autriche-Hongrie, mais aux dépens des intérêts de la Russie et des pays slaves.

La circulaire russe

La conférence

Saint-Pétersbourg, 26 décembre. — On a communiqué hier le texte de la note-circulaire adressée aux puissances signataires du traité de Berlin. On se rappelle qu'après avoir expliqué dans quelles conditions se posait au point de vue des traités et du droit historique pour la diplomatie russe, le problème des Balkans, M. Isvolsky exposait les considérations qui l'avaient amené à accepter les propositions autrichiennes relatives aux pourparlers préalables à la Conférence.

Voici, à titre de document, le texte même du passage de la circulaire sur cette dernière question :

« Dans une commission que nous venons de recevoir du cabinet de Vienne, celui-ci n'insiste plus sur son exigence de soustraire la question de la Bosnie et de l'Herzégovine à toute discussion entre les puissances et propose un nouveau mode de procéder : les cabinets ne se borneraient pas à s'accorder avant la Conférence sur l'énumération des points du programme, mais commenceraient à entrer dans un échange de vues préalable sur le fond des questions auxquelles se réfèrent ces différents points ; cet échange de vues aboutirait à certaines formules qui traceraient des limites précises à la discussion en conférence.

Un pareil mode de procéder qui consiste à remplacer la discussion en conférence par des négociations préalables entre les cabinets, n'est pas sans offrir à nos yeux de sérieux inconvénients à cause surtout de son caractère compliqué et de sa lenteur. D'autre part, nous ne saurions méconnaître qu'il est de nature à écarter le danger de divergences trop sensibles au sein même de la Conférence. Il nous semble de plus sauvegarder d'une manière suffisante le principe essentiel que nous avons soutenu dès le début et d'après lequel toutes les questions qui font partie du programme, — notamment celles de Bosnie-Herzégovine, — ont un caractère européen, ne peuvent être définitivement résolues que d'un commun accord entre toutes les puissances signataires du traité de Berlin et doivent, dès lors, faire l'objet d'une libre discussion entre les cabinets.

Dans ces conditions, le cabinet impérial, désireux de faire preuve à son tour d'un esprit de conciliation, est prêt à ne pas s'opposer au mode de procédé sus-indiqué ; il vient de suggérer au cabinet de Vienne de saisir de cette proposition les autres puissances ; si celles-ci se montrent disposées à y adhérer, le cabinet impérial ne manquera pas, au cours des négociations qui suivront, de faire connaître ses vues sur les points du programme de la Conférence qui sont de nature à intéresser particulièrement la Russie.

Vous voudrez bien donner lecture de la présente dépêche à M. le ministre des affaires étrangères et lui en laisser copie s'il le désire.

Veuillez, etc... »

L'impression en Autriche

La circulaire russe est froidement accueillie

On mande de Vienne au « Berliner Tageblatt » :

« La note russe n'a pas produit ici une bonne impression. On trouve qu'elle équivaut à une accusation formelle portée par la Russie contre l'Autriche-Hongrie, au nom du droit européen, de conclure des traités.

» On estime qu'elle constitue une preuve que les relations entre la Russie et l'Autriche ne sont guère améliorées. On dit que la note de M. Isvolsky correspond à peu près à une rupture des négociations directes entre le cabinet de Vienne et celui de Saint-Pétersbourg.

» A propos du passage de la note russe considérant que la Conférence doit avoir le droit indiscutable de décider de la situation de la Bosnie et de l'Herzégovine, on déclare officieusement que l'Autriche ne prendra jamais part à une conférence qui tenterait de revenir sur le sort de ces deux provinces. »

LES AFFAIRES DE PERSE

Graves complications en perspective

Saint-Pétersbourg, 26 décembre. — La situation reste tendue à Téhéran. Les nationalistes réfugiés à la légation ottomane refusent de quitter leur abri tant qu'un rescrit du chah n'aura pas rétabli la Constitution et ses garanties.

De son côté, le chah refuse de signer un rescrit sur les nouvelles élections jusqu'à ce que les nationalistes aient quitté leur refuge de la légation turque. Le parti de la cour proclame, d'ailleurs, que la loi électorale est contraire aux principes de l'islam.

Répondant à des représentations qui lui ont été adressées par les représentants de l'Angleterre et de la Russie, le chah a déclaré qu'il était résolu à exécuter les promesses qu'il avait faites à son peuple, et qu'il était sur le point de les réaliser quand les nationalistes ont tenté de lui forcer la main en se réfugiant à la légation ottomane.

Les légations britannique et russe ont transmis les déclarations du chah au chargé d'affaires de Turquie, qui les a communiquées aux réfugiés, et qui s'est efforcé de les persuader de se retirer.

Le ministre d'Allemagne a aussi conseillé à une délégation de nationalistes de rentrer chez eux dès qu'ils se seraient assurés qu'ils ne seront pas molestés.

A Saint-Pétersbourg, on dit que M. Hartwig, ministre russe en Perse, est rentré en faveur et qu'il va reprendre son poste à Téhéran.

Un télégramme de Tabriz annonce que le gouverneur de Maraga a dissous l'andjouman, en a fait enchaîner les membres et battre le président, qu'on a jeté tout vivant au fond d'un puits. On a retiré ensuite son cadavre pour le pendre à un arbre.

L'AFFAIRE STEINHEIL

Le juge entend les journalistes qui arrachèrent des aveux à Mme Steinheil

Paris, 26 décembre. — M. André, juge d'instruction, n'a pas fait le pont aujourd'hui ; comme nous l'avons annoncé, le magistrat avait convoqué à son cabinet M. Marcel Hutin, rédacteur à l'*Echo de Paris*, et M. Georges de Labruyère, rédacteur au *Matin*.

M. Marcel Hutin a été introduit à une heure et demie dans le cabinet du magistrat, auquel il a fait le récit des aveux recueillis de Mme Steinheil, dans la nuit du 25 au 26 novembre. M. Hutin a confirmé le récit qu'il a déjà publié.

On pense généralement que le magistrat a pu préciser à M. Hutin comme à M. de Labruyère, les circonstances dans lesquelles les aveux ont été arrachés à Mme Steinheil.

Après M. Marcel Hutin, M. André a entendu M. Georges de Labruyère, du *Matin*.

M. de Labruyère s'est borné à confirmer les termes de l'article publié par le *Matin*, le 26 novembre, ajoutant qu'au cours de ses aveux, Mme Steinheil lui avait paru absolument sincère.

L'enquête à Bellevue

M. André ayant fait parvenir au parquet de Versailles de nouvelles instructions, M. Hirsch a envoyé à M. Bénézech, commissaire de police de Meudon, deux commissions rogatoires.

Dans la première, le juge indique un certain nombre de questions précises à poser au gardien actuel du Vert-Logis, sur les personnages qu'il a pu voir entrer, et sur les conversations qu'il a certainement eues avec Majette Wolf et Remy Couillard, en compagnie desquels il a été vu à plusieurs reprises.

Dans la seconde, M. Hirsch prescrit une nouvelle enquête à la porte, quelques lettres seulement, parmi toutes celles qui furent envoyées au Vert-Logis, après le départ de Mme Steinheil, ayant pu être retrouvées.

M. Moullebaux a subi, hier matin, à dix heures, un interrogatoire, au cours duquel il n'a pu fournir aucun renseignement nouveau. Il a demandé au commissaire de convoquer quelques fournisseurs, avec l'aide desquels il parlera plus utilement.

La Nouvelle Turquie

Le sultan Abdul-Hamid invite à sa table les membres du Parlement

Londres, 26 décembre. — On mande de Constantinople :

« Le sultan sort de plus en plus de sa solitude et de son isolement volontaires. Il donne maintenant des dîners. Le premier aura lieu prochainement à Yldiz-Kiosk.

» Y sont invités : le président et les vice-présidents du Parlement et les membres de la commission de l'adresse.

» Ce dîner sera suivi de plusieurs autres, donnés à des députés.

» Plusieurs princes entrent actuellement dans écoles publiques D'autres vont entreprendre des voyages à l'étranger. »

Les inondations dans le Midi

Béziers, 26 décembre. — Après une accalmie de quelques jours, la lugubre série des inondations se poursuit sous l'action des pluies diluviennes qui sont tombées, hier et aujourd'hui, fouettées par un vent qui souffle en tempête.

Le Lirou a rompu les travaux d'art qui bordent son lit, entre Maraussan et Béziers ; ses eaux ont inondé toutes les campagnes riveraines.

L'Orb a débordé également, interceptant les communications entre Serignan et Béziers. L'usine des tramways électriques est envahie par l'inondation ; seul, le service urbain des tramways fonctionne.

Les commerçants et les vignerons sont consternés, toutes les transactions étant suspendues par suite de l'interruption des voies de communication.

FEUILLETON DU 27 DECEMBRE, N. 25

VIDOCQ

Le Roi des Policiers

par Marc MARIO et Louis LAUNAY

Il poursuivit :

— Tu vas faire croire à François que nous avons eu une scène de ménage.

Elle s'écria :

— Je lui ai dit que tu m'avais frappée... Je ne m'en cache pas... Je le dirai à tout le monde. Mais, si tu m'y forces, bandit, j'ajouterai autre chose.

— Si tu « jaspines » ! cria le Rouquin en s'élançant vers elle, le geste menaçant, je t'assourdis » !

Vidocq s'interposa :

— Mes enfants, dit-il, vous êtes un peu fêlés tous les deux ; mais je ne veux pas que vous vous donniez en ma présence des marques d'amitié aussi touchantes.

La Carline avait sauté sur un couteau.

— Je l'éventre, s'il approche, grondait-elle.

— Laisse-moi la corriger, disait le Paillasse ; une bonne rossée, ça calmera Madame.

— Voulez-vous finir, répliqua Vidocq, ou j'appelle les gendarmes.

Le Rouquin se mit à rire.

— Pas de blague ! s'écria-t-il, tu serais le premier paumé.

Il s'adressa à son irascible moitié :

— Fiche-nous la paix ! J'ai des affaires très importantes à régler avec François... Je reviendrai ce soir... Nous reprendrons la conversation.

— Va-t-en, vociféra la Carline, et ne reviens jamais.

Vidocq prit le bras du Rouquin, et les deux hommes sortirent de la voiture.

— Tu as tort de battre ta femme, dit notre ami ; elle pourrait jaser.

— Elle t'a tout raconté ? demanda Paillasse en tressaillant.

— Non... je ne te précédais que de quelques minutes ; nous avons parlé de la pluie et du beau temps ; mais je sais qu'elle parlerait si tu continuais à la rouer de coups.

— Va donc ! ça n'empêche pas les sentiments. Laissons les « largues » de côté.

— Je t'écoute, répondit Vidocq.

— Il faut penser à la représentation de ce soir, puisque la fête est prolongée. Qu'allons-nous dégoiser à ces imbéciles-là ?

— N'importe quoi, fit Vidocq ; si tu veux, ce sera la barque à Caron.

Paillasse resta bouche béante. Vidocq le regarda, surpris :

— Qu'as-tu donc ? interrogea-t-il. Tu bâilles comme une carpe.

Le Rouquin lui flanqua une énorme tape sur l'épaule.

— « Mariolle » ! s'écria-t-il, tu nous en remontrerais à tous... Il n'y a que quelques jours que tu es parmi nous, et tu connais déjà toutes nos histoires... La Carline n'a pu te les raconter, car elle les ignore.

Vidocq resta impassible : le hasard allait lui révéler le secret du Rouquin.

Paillasse continua :

— N'est-ce pas que c'est un lapin, celui-là ?

— Un fier lapin, dit notre ami, qui ne savait aucunement de quel personnage il s'agissait.

— Il viendra cette nuit. Je te présenterai.

— Très honoré !...

— Je te dirai que nous avons besoin d'un gaillard solide au poste, parce que le coup d'hier a raté !

— Oui, je sais, répliqua notre héros, au petit bonheur.

Vidocq continuait à tout ignorer. Soudain, une idée lumineuse traversa son esprit de futur policier.

Pourquoi l'affaire à laquelle faisait allusion le Rouquin ne se rapporterait-elle pas à celle du château ?

Il répliqua à tout hasard, se disant qu'il ne risquait absolument rien en cédant à son intuition :

— J'arrive de Kernilis.

Le Rouquin eut un sourire sinistre :

— Etais-je assez « Colas », dit-il, en ne voulant pas lâcher le morceau ; tu es renseigné comme père et mère.

— On fait ce qu'on peut, répondit modestement Vidocq.

— Comment va Andrin ? demanda le paillasse.

— Il va mal.

— Il n'a pas « cassé de sucre. » ?

— Il n'y a pas de danger.

— C'est le principal... Caron ne craignait que cela... Alors, mon vieux Vidocq, tu es notre homme ?

— Absolument... Quand tu m'auras appris de quoi il retourne.

— Tu es mieux renseigné que nous.

— Je sais que vous avez tenté maladroitement une opération hier ; il faudrait voir à ne plus travailler pour la « peau ».

— Caron te dira ce que tu as à faire.

— Alors je verrai si, définitivement, j'accepte

— Il faudra bien.

— Ça dépend.

— Maintenant que tu es au courant, tu dois marcher avec nous.

— On verra.

— Si tu hésitais, ce ne serait pas long.

— Que feriez-vous ?

— Tu serais rechopé.

— Ce serait canaille.

— Tu comprends, un petit mot aux « cognes », et ton affaire est claire.

— Inutile, dit Vidocq, ça marchera.

— C'est entendu. Passons à un autre genre d'exercice : allons boire un coup.

— J'accepte, à la condition que c'est moi qui régale.

— On ne peut rien te refuser.

Ils se dirigèrent vers l'auberge la plus rapprochée.

— Encore un mot, dit le Rouquin.

— J'écoute.

— Caron est un bon garçon, et avec lui il n'y a rien à craindre ; mais il garde la plus grosse part, et ça commence à m'ennuyer... Si tu veux, après cette affaire-là, nous le lâcherons et nous travaillerons ensemble

— C'est une idée.

CHAPITRE XII

Péchés de jeunesse

Vidocq et le Rouquin entrèrent dans l'auberge la mieux renommée de la petite ville ; l'auberge qui avait l'honneur de compter au nombre de ses clients les fonctionnaires du gouvernement

Quand nos deux personnages en franchirent le seuil, le patron daigna leur adresser un petit signe familier.

Le Rouquin, bien qu'il fût depuis peu à Landerneau, avait déjà su se concilier les bonnes grâces du débitant par ses qualités de buveur intrépide.

La salle était à peu près pleine. Il ne restait que deux tables sans consommateurs. Les deux sujets de la troupe Cotte-Comus en occupèrent une, et demandèrent un pot de cidre

La servante leur apportait la boisson mousseuse, — car on venait de faire la récolte, les vendanges à coups de gaule — lorsque deux nouveaux venus entrèrent.

Le patron, qui avait accueilli les saltimbanques avec un geste aimable, mais protecteur accourut au-devant des nouveaux clients et se confondit en salutations.

Le premier était le greffier de la justice de paix de Landerneau : le second était un employé au commissariat de la marine de Brest un compatriote de notre héros.

Le greffier de la justice de paix était un petit homme à la mine futée et au rire goguenard répondant au nom de Le Cat.

L'employé du commissaire de la marine était un gros gaillard solennel, porteur de besicles, qui s'appelait Godeau.

Le Cat et Godeau étaient de vieux camarades, tant il est vrai que les extrêmes se touchent, même dans le monde des fonctionnaires.

D'un coup d'œil Vidocq remarqua le dernier, qu'il avait souvent vu au bagne, et il mit un doigt sur ses lèvres en regardant le Rouquin

— C'est bien, murmura celui-ci, j'ai compris... « On dévidera le jars ».

— Pas du tout, répliqua Vidocq à voix basse, si nous « jaspinons en bigorne » (si nous parlons en argot), nous attirerons infailliblement l'attention des deux bonshommes... Essayons-les... Quelque chose me dit que ce sera préférable.

— Vous avez de la chance, commença le greffier en sucrant la tasse de café qu'on venait de lui servir : la fête durera encore trois jours.

— Heureusement, répliqua l'employé, sans cela je serais arrivé pour voir éteindre les lampions.

— Votre chef ne voulait pas vous donner la permission ?

— Je ne pouvais la demander. Nous avons été accablés de besogne après cette double évasion.

Le Rouquin dressa les oreilles. Il comprit pourquoi son compagnon lui recommandait la discrétion.

Quant à Vidocq, il ne perdait pas une syllabe de l'entretien ; mais il ne s'était aucunement troublé.

Le costume qu'il portait, la perruque qui reconvrait sa tête tondue au bagne ; le changement de physionomie qu'il s'était imposé, tout le garantissait contre un examen sommaire du commis, qui ne passait d'ailleurs pas pour posséder la basse de l'observation.

— Alors, reprit le greffier, vous avez dû attendre qu'on eût repincé les deux misérables ?

— En ce cas, j'attendrais encore.

— Bah ! ils courent toujours ?

— Oui, et je crois même qu'ils doivent être loin.

Vidocq, malgré la tranquillité d'esprit qu'il s'imposait à force de volonté, ne put s'empêcher de pousser un soupir de soulagement.

Le Rouquin, de son œil louche, semblait dire à son camarade :

— Sont-ils assez jobards ?

Le greffier s'écria :

— Le commissaire doit être furieux ?

— Il ne décolère pas. Il a adressé au citoyen ministre de la justice un rapport dans lequel il signale les agents coupables de négligences

— Ce n'est pas cela qui fera remettre la main sur les fugitifs ... On s'évade donc aussi tranquillement du bagne de Brest ?

— C'est très difficile au contraire ; mais nous avons eu affaire à deux gaillards d'une intelligence peu commune... L'un surtout est un garçon extraordinaire, qui s'est échappé vingt fois des mains des gendarmes avant d'arriver à Brest.

(A suivre).